

**COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL****SEANCE DU 17 NOVEMBRE 2020**

L'an Deux Mille Vingt, le Dix Sept Novembre à Dix Huit Heures, le Conseil Municipal, à la suite de la convocation adressée par Monsieur le Maire, le 10 novembre, s'est réuni au Centre Culturel en séance publique sous la présidence de Monsieur Jean-Jacques de Peretti, Maire.

**Présents** : Monsieur Jean-Jacques de PERETTI, Madame Fabienne LAGOUBIE, Monsieur Christophe NAJEM, Madame Marie-Pierre DELATTAIGNANT, Madame Marie-Pierre VALETTE, Monsieur Guy STIEVENARD, Madame Elise BOUYSSOU, Monsieur Patrick ALDRIN, Madame Julie NEGREVERGNE, Monsieur Carlos DA COSTA, Madame Marlies CABANEL, Monsieur Marc PINTA-TOURET, Monsieur Olivier THOMAS, Madame Nadine PERUSIN, Monsieur Romain CARRIERE, Monsieur Jean-René BERTIN, Madame Claudine MULLER, Madame Carole DELBOS, Monsieur Basile FANIER, Madame Célia CASTAGNAU, Monsieur Gérard GATINEL, Madame Rachel DORLEANS, Monsieur Marc BIDOYET, Monsieur François COQ, Monsieur Luis FERREYRA.

**Procurations** : Madame Alexia KHIAL à Monsieur Christophe NAJEM, Madame Véronique LIVOIR à Monsieur Carlos DA COSTA, Monsieur Toufik BENCHENA à Monsieur Guy STIEVENARD, Madame Maryline FLAQUIERE à Monsieur Luis FERREYRA.

Formant la majorité des membres en exercice.

Secrétaire de séance : Madame Julie NEGREVERGNE.

**2020-86 DESIGNATION DES REPRESENTANTS DE LA COMMUNE A LA COMMISSION LOCALE D'EVALUATION DES CHARGES TRANSFEREES (CLECT)**

Rapporteur : M. le Maire

Le Conseil Municipal, à l'unanimité :

DESIGNE les 3 représentants de la commune à la CLECT :

- Jean-Jacques de PERETTI
- Marie-Pierre VALETTE
- Marlies CABANEL

DIT que la présente délibération sera notifiée à Monsieur le Président de la Communauté de communes Sarlat-Périgord Noir.

**2020-87 MODIFICATION SUR LA DESIGNATION DES REPRESENTANTS DE LA COMMUNE - SYNDICAT INTERCOMMUNAL POUR LA GESTION ET L'AMENAGEMENT DE L'AERODROME SARLAT-DOMME**

Rapporteur : M. le Maire

Le Conseil Municipal, à l'unanimité :

DESIGNE comme représentants du Conseil Municipal :

<b><u>TITULAIRES</u></b>	<b><u>SUPPLEANTS</u></b>
Basile FANIER	Fabienne LAGOUBIE
Patrick ALDRIN	Véronique LIVOIR

**2020-88 EXPLOITATION DU SERVICE DE TRANSPORT URBAIN : AVENANT N°3 DE PROLONGATION**

Rapporteur : Mme LAGOUBIE

Le Conseil Municipal, à l'unanimité :

VALIDE le principe d'une prolongation, par avenant n°3, de la Délégation de Service Public pour l'exploitation du service de transport urbain, pour une durée d'un an, soit jusqu'au 31 décembre 2021 ;

AUTORISE Monsieur le Maire à signer toutes les pièces nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

**2020-89 FONCTIONNEMENT DU CONSEIL MUNICIPAL – REGLEMENT INTERIEUR**

Rapporteur : M. le Maire

Le Conseil Municipal, à la majorité (5 abstentions : M. Basile FANIER, Mme Célia CASTAGNAU, M. Gérard GATINEL, Mme Rachel DORLEANS et M. Marc BIDOYET) :

ADOpte le projet de règlement intérieur du Conseil Municipal de la ville de Sarlat.

**2020-90 DEVELOPPEMENT DE L'ACTIVITE ECONOMIQUE – OUVERTURE DOMINICALE DES COMMERCEs DE DETAIL**

Rapporteur : M. NAJEM

Le Conseil Municipal, à la majorité (2 abstentions : M. Luis FERREYRA, M. François COQ) :

DONNE un avis favorable sur le calendrier 2021 relatif aux ouvertures dominicales autorisées :

- les dimanches 10 et 17 janvier 2021
- les dimanches 11, 18 et 25 juillet 2021
- les dimanches 1, 8, 15 et 22 août 2021
- les dimanches 12, 19 et 26 décembre 2021

AUTORISE Monsieur le Maire à engager l'ensemble des démarches et procédures.

**2020-91 BOURSES CITOYENNES « PERMIS DE CONDUIRE »**

Rapporteur : M. STIEVENARD

Le Conseil Municipal, à l'unanimité :

DECIDE de la mise en place, à compter du 1<sup>er</sup> Janvier 2021, de Bourses Citoyennes « Permis de Conduire » conformément aux conditions définies en annexes ;

FIXE à 300 € le montant de la bourse allouée à chaque candidat retenu ;

DESIGNE Monsieur Guy STIEVENARD, Adjoint en charge du pôle Citoyenneté, Laïcité, Economie Sociale et Solidaire pour présider le Comité de Pilotage des candidatures ;

DESIGNE les élus municipaux pour siéger au sein de ce COPIL :

<u>TITULAIRES</u>	<u>SUPPLEANTS</u>
Alexia KHAL	Romain CARRIERE
Claudine MULLER	Julie NEGREVERGNE
Basile FANIER	Marc BIDOYET
Luis FERREYRA	Maryline FLAQUIERE

**2020-92 PERSONNEL COMMUNAL – MODIFICATION DU REGLEMENT DE FORMATION INCLUANT LE COMPTE PERSONNEL DE FORMATION**

Rapporteur : Mme VALETTE

Le Conseil Municipal, à l'unanimité :

ADOpte les modalités de mise en œuvre du compte personnel de formation telles que proposées ci-dessus ;

VALIDE le nouveau règlement de formation qui inclut le compte personnel de formation ;

INSCRIT les crédits nécessaires à la prise en charge des frais liés aux actions de formation au chapitre du budget prévu à cet effet .

**2020-93 PERSONNEL COMMUNAL – ADOPTION DU PLAN DE FORMATION MUTUALISE DU PERIGORD NOIR 2020-2022**

Rapporteur : Mme VALETTE

Le Conseil Municipal, à l'unanimité :

VALIDE le nouveau Plan de Formation Mutualisé du Périgord Noir 2020-2022 ;

INSCRIT les crédits nécessaires à la prise en charge des frais liés aux actions de formation au chapitre du budget prévu à cet effet.

**2020-94 PERSONNEL COMMUNAL - MODIFICATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS DES EMPLOIS MUNICIPAUX PERMANENTS : SUPPRESSIONS ET CREATIONS DE POSTES**

Rapporteur : Mme VALETTE

Le Conseil Municipal, à l'unanimité :

APPROUVE les suppressions et créations des postes :

<b>Grades</b>	<b>Nbre</b>	<b>Suppression du poste</b>
Attaché	1	35h
Rédacteurs	3	35h
Ingénieur	1	35h
Technicien	1	35h
Animateur	1	35h
Chef de service PM	1	35h
<b>TOTAL</b>	<b>8</b>	

Grades	Nbre	Suppression du poste	Nbre	Création du poste
Adjoint technique	1	28.40h	1	35h
Adjoint d'animation	1	17.30h	1	18h
<b>TOTAL</b>	<b>1</b>		<b>1</b>	

AUTORISE la modification du tableau des effectifs comme précisé ci-dessus ;  
DIT que les crédits nécessaires seront inscrits au Budget Primitif 2020.

**2020-95 PERSONNEL COMMUNAL – REFONTE DU DISPOSITIF DES ASTREINTES**  
Rapporteur : Mme VALETTE

Le Conseil Municipal, à l'unanimité :  
DECIDE l'application du dispositif des astreintes et indemnités d'intervention ;  
DIT que les crédits correspondants seront inscrits au Budget Primitif 2020 ;  
DIT que les revalorisations réglementaires qui pourront intervenir s'appliqueront automatiquement ;  
DIT que le présent dispositif se substitue à toutes délibérations antérieures portant sur les modalités de mise en œuvre des astreintes.

**2020-96 PERSONNEL COMMUNAL – MISE A DISPOSITION DE PERSONNEL AUPRES DU CLUB ATHLETIQUE SARLAT- PERIGORD NOIR**  
Rapporteur : Mme BOUYSSOU

Le Conseil Municipal, à l'unanimité :  
APPROUVE la mise à disposition de quatre agents titulaires au bénéfice du « Club Athlétique Sarlat Périgord Noir » dans les conditions précisées ;  
DIT que les crédits nécessaires seront inscrits aux Budgets primitifs correspondants.

**2020-97 PERSONNEL COMMUNAL – MISE A DISPOSITION DE PERSONNEL AUPRES DU FOOTBALL CLUB SARLAT MARCILLAC**  
Rapporteur : Mme BOUYSSOU

Le Conseil Municipal, à l'unanimité :  
APPROUVE la mise à disposition de deux agents titulaires au bénéfice du «Football Club Sarlat Marcillac » dans les conditions précisées ;  
DIT que les crédits nécessaires seront inscrits aux Budgets primitifs correspondants.

**2020-98 PERSONNEL COMMUNAL – MISE A DISPOSITION DE PERSONNEL AUPRES DU PERIGORD NOIR ATHLETISME**  
Rapporteur : Mme BOUYSSOU

Le Conseil Municipal, à l'unanimité :  
APPROUVE la mise à disposition d'un agent titulaire au bénéfice du « Périgord Noir Athlétisme » dans les conditions précisées ;  
DIT que les crédits nécessaires seront inscrits aux Budgets primitifs correspondants.

**2020-99 PERSONNEL COMMUNAL – MISE A DISPOSITION DE PERSONNEL AUPRES DU BADMINTON CLUB DU SARLADAIS**

Rapporteur : Mme BOUYSSOU

Le Conseil Municipal, à l'unanimité :

APPROUVE la mise à disposition d'un agent titulaire au bénéfice du « Badminton Club du Sarladais », dans les conditions précisées ;

DIT que les crédits nécessaires seront inscrits aux Budgets primitifs correspondants.

**2020-100 PERSONNEL COMMUNAL – MISE A DISPOSITION DE PERSONNEL AUPRES DU SARLAT HANDBALL PERIGORD NOIR**

Rapporteur : Mme BOUYSSOU

Le Conseil Municipal, à l'unanimité :

APPROUVE la mise à disposition de deux agents titulaires au bénéfice du « Sarlat Handball Périgord Noir » dans les conditions précisées ;

DIT que les crédits nécessaires seront inscrits aux Budgets primitifs correspondants.

**2020-101 PERSONNEL COMMUNAL – MISE A DISPOSITION DE PERSONNEL AUPRES DE SARLAT OLYMPIC CLUB GYMNASTIQUE SPORTIVE**

Rapporteur : Mme BOUYSSOU

Le Conseil Municipal, à l'unanimité :

APPROUVE la mise à disposition d'un agent titulaire au bénéfice du « Sarlat Olympic Club Gymnastique Sportive » dans les conditions précisées ;

DIT que les crédits nécessaires seront inscrits aux Budgets primitifs correspondants.

**2020-102 BUDGET GENERAL – ATTRIBUTION DE SUBVENTIONS COMPLEMENTAIRES**

Rapporteur : Mme VALETTE

Monsieur Guy STIEVENARD, Président de l'Amicale Laïque, et Monsieur Toufik BENCHENA se retirent et ne participent pas au vote.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité :

APPROUVE le versement des subventions dans les conditions exposées :

Subventions de fonctionnement – Article 6745	
DENOMINATION	Proposition 2020
Association Wing Chun Kung-Fu - Subvention Pass'Sport Club	20.00 €
Football Club Sarlat-Marcillac - Subvention Pass'Sport Club	20.00 €
Amicale Laïque de Sarlat – Arts plastiques	300.00 €
Amicale Laïque de Sarlat – Carnaval	1 000.00 €
Amicale Laïque de Sarlat – Salon du livre	600.00 €
Avenir Sarlat – Marchés nocturnes et braderie	8 481.25 €

Sarlat Handball Périgord Noir	2 381,46 €
Périgord Noir Athlétisme	5 629,10 €
Football Club Sarlat-Marcillac	3 340,85 €
Club Athlétique Sarlat-Périgord Noir	13 532,72 €
SOC Gymnastique	1 038,50 €
Badminton Club Sarladais	1 038,50 €
Le PARI	30 175,05 €
Aquatique Club Agglomération Périgueux	250,00 €
<b>TOTAL</b>	<b>67 807,43 €</b>

DIT que les crédits nécessaires sont inscrits au Budget 2020.

**2020-103 BUDGET GENERAL - DECISION MODIFICATIVE N°1**

Rapporteur : Mme VALETTE

Le Conseil Municipal, à l'unanimité :

APPROUVE les virements de crédits :

<b>Ouvertures de Crédits - Section d'Investissement</b>			
<b>Imputations CHAP/ART/FCT</b>	<b>Libellés</b>	<b>Dépenses</b>	<b>Recettes</b>
001-001-01	Résultat d'investissement reporté (Pôle Emploi)		12 324,41 €
040-13911-01	Subventions d'investissement état et établissements nationaux	39 324,41 €	
040-281318-01	Autres bâtiments publics (Pôle Emploi)		27 000,00 €
13-1321-322-35	Subventions d'investissement état et établissements nationaux		2 500,00 €
23-2313-322-35	Restauration des collections et œuvres d'art	2 500,00 €	
	<b>Total Investissement</b>	<b>41 824,41 €</b>	<b>41 824,41 €</b>

<b>Virements de Crédits - Section de d'Investissement</b>			
<b>Imputations CHAP/ART/FCT</b>	<b>Libellés</b>	<b>Diminution de crédits</b>	<b>Augmentatio n de crédits</b>
020-020-01	Dépenses imprévues d'investissement	149 975,59 €	
040-13911-01	Subventions d'investissement état et établissements nationaux		9 175,59 €
040-13918-01	Autres subventions d'investissement		500,00 €
040-15182-01	Autres provisions pour risques	15 250,00 €	
040-4912-01	Provisions pour dépréciation des comptes de redevables		15 250,00 €
204-2046-01	Attributions de compensation d'investissement		79 400,00 €
21-21318-324-10	Travaux Cathédrale Saint Sacerdos	60 300,00 €	
21-215783-821-22	Matériels de stationnement		84 300,00 €
21-2158-024-36	Matériels festivités		10 000,00 €
21-2158-411-16	Matériels gymnase		17 000,00 €
23-2316-322-35	Restauration des collections et œuvres d'art		9 900,00 €
	<b>Total Investissement</b>	<b>225 525,59 €</b>	<b>225 525,59 €</b>

## Ouvertures de Crédits - Section de Fonctionnement

Imputations CHAP/ART/FCT	Libellés	Dépenses	Recettes
002-002-01	Résultat de fonctionnement reporté (Caisse des Écoles)		20 306,53 €
022-022-01	Dépenses imprévues de fonctionnement	42 306,53 €	
042-6811-01	Dotations aux amortissements (Pôle Emploi)	27 000,00 €	
042-777-01	Quote-part des subventions d'investis. transférées au compte de résultat		49 000,00 €
	<b>Total Fonctionnement</b>	<b>69 306,53 €</b>	<b>69 306,53 €</b>

## Virements de Crédits - Section de Fonctionnement

Imputations CHAP/ART/FCT	Libellés	Diminution de crédits	Augmentatio n de crédits
65-6574-01	Subventions de fonctionnement aux associations	8 810,00 €	
67-6745-01	Subventions de fonctionnement exceptionnelles aux associations	59 000,00 €	
67-6745-255	Subventions de fonctionnement exceptionnelles aux associations		30 176,00 €
67-6745-40	Subventions de fonctionnement exceptionnelles aux associations		27 252,00 €
67-6745-4222	Subventions de fonctionnement exceptionnelles aux associations		1 900,00 €
67-6745-94	Subventions de fonctionnement exceptionnelles aux associations		8 482,00 €
042-7817-01	Reprises sur provisions pour dépréciation des actifs circulants		15 250,00 €
042-7875-01	Reprises sur provisions pour risques et charges exceptionnels	15 250,00 €	
	<b>Total Fonctionnement</b>	<b>83 060,00 €</b>	<b>83 060,00 €</b>

### **2020-104 BUDGET CENTRE CULTUREL - DECISION MODIFICATIVE N°1**

[Rapporteur : Mme VALETTE](#)

Le Conseil Municipal, à l'unanimité :  
APPROUVE les virements de crédits :

Virement de crédits - Section de Fonctionnement			
Imputations	Libellés	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
011-62331	Festival Arts en Folie	672,67	
002-002	Résultat de fonctionnement reporté (déficit)		672,67
	<b>Total Fonctionnement</b>	<b>672,67</b>	<b>672,67</b>

### **2020-105 BUDGET GENERAL - INTEGRATION DU RESULTAT DU BUDGET CAISSE DES ECOLES**

[Rapporteur : Mme VALETTE](#)

Le Conseil Municipal, à l'unanimité :  
ACTE la clôture et la dissolution du budget annexe Caisse des Ecoles ;  
DIT que les écritures correspondantes seront inscrites au budget 2020 conformément à l'instruction comptable M 14.

**2020-106 BUDGET GENERAL - INTEGRATION DU RESULTAT DU BUDGET POLE EMPLOI**

Rapporteur : Mme VALETTE

Le Conseil Municipal, à l'unanimité :  
ACTE la clôture et la dissolution du budget annexe Pôle Emploi ;  
DIT que les écritures correspondantes seront inscrites au budget 2020 conformément à l'instruction comptable M 14.

**2020-107 CREANCES ETEINTES**

Rapporteur : Mme VALETTE

Le Conseil Municipal, à la majorité (5 abstentions : M. Basile FANIER, Mme Célia CASTAGNAU, M. Gérard GATINEL, Mme Rachel DORLEANS, M. Marc BIDOYET) :  
DECIDE d'annuler les titres ci-dessous et DIT que les crédits nécessaires sont inscrits à l'article 6542 « Créances éteintes » du Budget Primitif 2020 :

Année	N° du titre	Objet	Montant
2012	1710	Occupation du domaine public 2 <sup>o</sup> tiers	22.12 €
2012	1711	Occupation du domaine public 3 <sup>o</sup> tiers	533.24 €
2015	1530	Occupation du domaine public 2 <sup>o</sup> tiers	80.02 €
2015	1688	Occupation du domaine public 3 <sup>o</sup> tiers	586.66 €
2016	929-Article 22	Occupation du domaine public	545.00 €
2017	494-Article 6	Occupation du domaine public	560.00 €
2017	770-Article 7	Occupation du domaine public	560.00 €
			<b>2 887.04 €</b>

**2020-108 CINEMA REX - PLAN DE SOUTIEN COVID-19**

Rapporteur : M. NAJEM

Le Conseil Municipal, à l'unanimité :  
APPROUVE les initiatives et interventions visant à soutenir le cinéma Rex affecté économiquement par les conséquences de la crise sanitaire ;  
DECIDE de l'effacement du loyer du second semestre 2020 soit 3.505 € sous forme d'un mandat venant annuler le montant déjà perçu ;  
EMET un avis favorable à l'attribution d'une subvention par le Conseil Départemental et au versement de celle-ci.

**2020-109 MESURES DE SOUTIEN COVID 19 – DOMAINE PUBLIC**

Rapporteur : M. ALDRIN

Le Conseil Municipal, à l'unanimité :  
APPROUVE le dispositif exceptionnel dit des « terrasses éphémères » visant à soutenir les professionnels sarladais du secteur de l'hôtellerie, des restaurants et débit de boissons ;  
DECIDE de procéder à la réfection de 30 % des droits de terrasse du deuxième semestre sous forme de remise gracieuse dans les conditions présentées.

**2020-110 PRESENTATION DU RAPPORT ANNUEL SUR LE PRIX ET LA QUALITE DU SERVICE PUBLIC D'ALIMENTATION EN EAU POTABLE POUR L'EXERCICE 2019 DU SIAEP DU PERIGORD NOIR**

Rapporteur : Mme LAGOUBIE

Le Conseil Municipal, PREND ACTE de cette présentation.

**2020-111 TRAVAUX DE VOIRIE RD57 ET ROUTE DE LA CROIX D'ESPIT – CONVENTION AVEC LE DEPARTEMENT, LA COMMUNAUTE DE COMMUNES SARLAT-PERIGORD NOIR ET LA SCI LES TRUFFES D'ESPIT**

Rapporteur : Mme LAGOUBIE

Le Conseil Municipal, à la majorité (2 abstentions : M. Luis FERREYRA, M. François COQ) :

APPROUVE les dispositions de la convention et AUTORISE le Maire ou son représentant à signer toutes les pièces nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

**2020-112 RENOUELEMENT CONVENTION D'OCCUPATION D'UN TERRAIN SNCF POUR STATION DE RELEVAGE**

Rapporteur : Mme LAGOUBIE

Le Conseil Municipal, à l'unanimité :

APPROUVE les dispositions de la convention et AUTORISE le Maire ou son représentant à signer toutes les pièces nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

**2020-113 ECLAIRAGE PUBLIC – DELEGATION D'ATTRIBUTION DU CONSEIL MUNICIPAL AU MAIRE**

Rapporteur : Mme LAGOUBIE

Le Conseil Municipal, à l'unanimité :

DECIDE d'accorder une délégation de pouvoir au Maire, pendant la durée de son mandat afin de décider l'engagement de renouvellement et/ou de remplacement de foyers lumineux et ce, pour un montant maximal restant à charge de la commune de 5 000,00 € HT par dossier proposé par le Syndicat Départemental d'Energies de la Dordogne ;  
DIT que les décisions prises en application des délégations attribuées ci-dessus peuvent être signées par un adjoint ou un conseiller municipal agissant par délégation du Maire ;  
DIT qu'en cas d'empêchement du Maire, le premier adjoint est autorisé à décider au titre des attributions déléguées.

**2020-114 ECLAIRAGE PUBLIC – RENOUELEMENT JARDIN DU PLANTIER**

Rapporteur : Mme LAGOUBIE

Le Conseil Municipal, à l'unanimité :

SOLLICITE le SDE 24 afin d'engager les études techniques qui permettront à la commission d'attribution de décider de l'éligibilité du projet et de son inscription éventuelle dans les futurs programmes d'investissement ;  
DECIDE de confier le projet au Syndicat Départemental d'Energies de la Dordogne ;  
MANDATE Monsieur le Maire pour effectuer les démarches nécessaires auprès dudit Syndicat.

**2020-115 ECLAIRAGE PUBLIC – OPERATION D’INVESTISSEMENT RUE JEAN - BAPTISTE DELPEYRAT ET IMPASSE DES CLARISSES**

Rapporteur : Mme LAGOUBIE

Le Conseil Municipal, à l’unanimité :

DONNE mandat au SDE24 de faire réaliser pour le compte de la Commune les travaux qui viennent de lui être exposés ;

APPROUVE le dossier qui lui est présenté d’un montant de 84.632,28 € TTC ;

S’ENGAGE à régler au SDE24, à compter de la réception du décompte définitif des travaux et à l’émission du titre de recettes, les sommes dues ;

S’ENGAGE à modifier cette somme en fonction du montant définitif lorsque les travaux seront terminés et auront fait l’objet d’un décompte définitif récapitulatif des travaux et prestations réalisés par l’entreprise et le SDE24 ;

S’ENGAGE à créer les ressources nécessaires un paiement. Cette dépense obligatoire sera inscrite au budget de la Commune soit 31.737,10 € HT ;

ACCEPTTE de se conformer à l’ensemble des conditions particulières définies par le SDE24 et autorise Monsieur le Maire à signer toutes les pièces nécessaires qui seront à établir.

**2020-116 EFFACEMENT DES RESEAUX DE TELECOMMUNICATION AU TITRE DU PROGRAMME ENVIRONNEMENTAL DES RESEAUX D’OPERATEURS TELEPHONIQUES – OPERATION D’INVESTISSEMENT RUE JEAN - BAPTISTE DELPEYRAT ET IMPASSE DES CLARISSES**

Rapporteur : Mme LAGOUBIE

Le Conseil Municipal, à l’unanimité :

DESIGNE, en vertu des dispositions prévues à l’article 2 de la loi MOP, le SDE 24, en qualité de maître d’ouvrage désigné, pour faire réaliser, pour le compte de la communes, les travaux d’effacement rue Jean-Baptiste Delpeyrat et impasse des Clarisses tels qu’ils figurent sur les plans et devis présentés ;

APPROUVE les plans et devis estimatifs relatifs aux travaux ;

S’ENGAGE à rembourser au SDE 24 les sommes dues, à la réception du chantier à partir de la production du décompte définitif qui sera adressé à la commune à cet effet, établi en fonction du coût réel des dépenses effectuées ;

S’ENGAGE à créer les ressources nécessaires au paiement des sommes dues au SDE 24. Cette dépense obligatoire sera inscrite au budget de la commune ;

ACCEPTTE de se conformer à l’ensemble des conditions particulières définies par le SDE 24 ;

AUTORISE Monsieur le Maire ou son représentant à signer toutes les pièces nécessaires au bon accomplissement de l’opération et notamment la convention tripartite qui vous est aujourd’hui soumise.

**Décisions du Maire en vertu des délégations qui lui ont été confiées par le Conseil Municipal (article L 2122.22 du CGCT) depuis la dernière séance :**

- *Décision du Maire – Prêt auprès du Crédit Mutuel Sud-Ouest*
- *Décision du Maire - Bail avec l’association Musique et Arts du Spectacle locaux du Point Information Jeunesse*
- *Décision du Maire - Bail NOELLET locaux Joubès*
- *Décision du Maire - Bail BANON local Jean Leclair*

Conformément à l’article L2121-25 du Code Général des Collectivités Territoriales, le compte-rendu du Conseil Municipal est affiché en mairie sur les panneaux officiels prévus à cet effet.